



PANORAMA FISCAL 2024

Le lundi 15 janvier 2024, la classe de DCG2 a eu l'honneur d'assister au panorama fiscal 2024, se tenant au Palais des Congrès de Dijon. Accompagnés de leur professeur de droit fiscal Mme PANOUILLOT, ils ont pu en apprendre davantage sur les changements fiscaux prévus pour 2024.

I. Qu'est-ce que le Panorama Fiscal ?

L'Ordre des experts-comptables organise chaque année un PANORAMA FISCAL afin de présenter les nouveaux dispositifs fiscaux de la Loi de finances. Cette manifestation a rassemblé plus de 600 participants, tels que des experts-comptables ou des étudiants de la filière comptable. Le panorama fiscal est un évènement incontournable pour comprendre les dernières évolutions fiscales et débiter l'année dans un moment de convivialité.

Le président de l'ordre des experts-comptables, Éric CORRET, a présenté ses vœux à tous les participants pour 2024 et a mis en avant les priorités de la profession :

- L'attractivité de la profession
- L'accompagnement des cabinets à la transition numérique
- La RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

Cet évènement est organisé en soutien avec plusieurs partenaires pour pouvoir recevoir tous les participants : le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le Crédit Agricole Franche-Comté, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC) et l'IRF Bourgogne Franche-Comté

Des dates clés ont été communiquées :

- En 2024, les experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté auront accès à la base de données Image PME qui permet d'observer les évolutions des chiffres d'affaires par secteur sur le plan national, régional et départemental.
- Le 18 juillet 2024, le congrès régional de l'ordre aura lieu à Dijon rassemblant la profession des experts-comptables, suivi d'un concert privé de Gims, au Zenith de Dijon, qui a pour objectif de rassembler jusqu'à 1 500 jeunes du territoire.
- Le 5 février 2024, une soirée interprofessionnelle, réunissant diverses professions : des notaires, avocats du barreau de Dijon, des commissaires de justice, des experts-comptables, des commissaires aux comptes...

II. Quels sont les changements évoqués lors du Panorama Fiscal ?

Deux intervenants, Olga CONDE, directrice des études fiscales au CNOEC et Patrick VIAULT, directeur des études techniques au CNOEC, présentaient et décryptaient les nouveautés et particularités de la Loi de finances 2024.

Ce panorama fiscal a été organisé en quatre parties :

1. Fiscalité des particuliers

- Evocation de la Revalorisation du barème de l'impôt sur les revenus
- Relèvement des grilles de taux par défaut du prélèvement à la source (PAS) et aménagement pour les conjoints
- Prorogation de la réduction d'impôt pour don



PANORAMA FISCAL 2024

2. Fiscalité des entreprises

- Les changements prévus pour les Meublés de tourisme
- Extension aux agents d'assurance du régime d'exonération des plus-values en fonction de la valeur des éléments cédés
- Prorogation de différents dispositifs zonés d'exonération d'impôt sur les bénéfices et création d'une nouvelle zone
- Suppression des avantages fiscaux liés aux JEI
- Report de la suppression progressive de la CVAE
- Dégrèvement des petites entreprises et plafonnement de la CET
- Les seuils de la franchise en base de TVA et les conséquences de leurs dépassements
- Aménagement du régime de TVA applicable aux locations meublées et à l'activité de parahôtellerie
- Mesures favorables introduites dans le monde équestre
- Nouveau calendrier relatif à la facturation électronique
- Renforcement des informations relatives à l'enregistrement des cessions de parts de sociétés à prépondérance immobilière
- Modification de la taxe sur les véhicules affectés à des fins économiques

3. Fiscalité patrimoniale

- L'abattement sur transmission de fonds de commerce
- Précisions sur le champ d'application du Pacte Dutreil-transmission
- Modification des règles de détermination de l'assiette imposable à l'IFI des parts ou actions

4. Contrôle fiscal et contentieux

- La possibilité de déterminer le lieu en cas de contrôle fiscal
- Création d'un nouveau cas de délit de fraude fiscale

*Lieu de l'évènement : Palais des Congrès, Dijon
Compte rendu rédigé par : Agathe, Arthur et Justine*

